



2013-2017-  
Olympiade RIO 2016

# TUTORIEL « Concevoir un projet de développement de Ligue ou Comité »



*Direction de la Jeunesse  
des Sports et de la  
Cohésion Sociale  
GUADELOUPE*



# SOMMAIRE

---

## 1. Introduction

## 2. La Fédération

### a. *Cartographie*

## 3. La Ligue

### a. *L'équipe dirigeante*

## 4. Constat

- a. *Maillage territorial*
- b. *Offre de pratique*
- c. *Accès au sport de haut niveau*
- d. *Installations utilisées*
- e. *Moyens financiers*
- f. *Relation avec les partenaires*

## 5. Stratégie

## 6. Volet « Sportif »

## 7. Volet « Sport Santé »

## 8. Volet « Publics prioritaires »

## 9. Volet « Formation, Education »

## 10. Volet « Economique »

## 11. Volet « Sport et Développement durable »

## 12. Convention Pluriannuelle d'Objectifs

## 13. Avenant annuel

## 14. Divers

# 1. Introduction

Convaincue de l'intérêt de la démarche, la Direction Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) incite les ligues et comités à concevoir un projet de développement. Pour cette olympiade encore, les ligues gardent la liberté quant à l'opportunité de s'engager dans cette voie.

Un projet de développement ne peut s'établir que pour une période pluriannuelle laquelle correspond le plus souvent à un mandat électif et/ou une olympiade.

La conception d'un projet unique de territoire permettra à l'équipe « élus *de la ligue-dirigeants de clubs* » de :

- poser une réflexion partagée (constat) ;
- souscrire à des objectifs clairs et réalistes (stratégie) ;
- développer des actions concertées et cohérentes (plan d'actions).

Ces travaux permettront à votre équipe de donner encore plus de sens à son engagement et, de plus, d'assurer une meilleure déclinaison du projet fédéral inscrit dans le parcours d'excellence sportif (PES). Ainsi, des complémentarités d'actions pourront être mises en œuvre entre la ligue et ses clubs.

Il est souhaitable que cette phase de conception ne se résume pas à une simple élaboration d'un dossier de demande de subvention. Mais bien au-delà, elle doit vous permettre de créer un véritable outil qui deviendra votre fil conducteur durant toute l'olympiade. Cet outil vous amènera à devoir prioriser les actions, à les évaluer et, si besoin est, à procéder à des ajustements annuels.

Ce tutoriel, voulu expressément très détaillé, a pour but de favoriser la formalisation du projet par l'équipe des élus de la ligue. Toutefois toutes les pistes de réflexion ne concernent pas chaque ligue. Un projet d'action qui élargerait sur plusieurs volets ne sera décrit que dans le volet dominant et ce dans sa totalité.

Pour renforcer son soutien, la DJSCS de Guadeloupe s'oblige à un devoir de conseil en vous accompagnant dans les différentes phases de la conception de votre projet de développement.

Ce partenariat pourrait se concrétiser par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) entre la ligue, la DJSCS de Guadeloupe. Cette convention a pour but de consolider l'activité sportive, de la planifier dans le temps et de la soutenir financièrement durant l'olympiade. La CPO facilite la visibilité de la trésorerie et de la gestion grâce aux avances en début d'année.

Cette reconnaissance par l'Etat aidera le bénéficiaire à contractualiser avec d'autres partenaires.



## 2. La Fédération

Avant de démarrer la vision partagée de la ligue ou du comité, il est important de débiter le dossier par une cartographie de la Fédération avec :

- les différentes disciplines (reconnues ou pas de haut niveau) ;
- le nombre de pratiquants (femmes, hommes, et +ou- de 18 ans) ;
- les grands axes du P.E.S (haut-niveau, développement, sport pour tous);
- le rayonnement national et international ;
- les différents lieux de pratique.

## 3. La Ligue ou le Comité

De même pour cette structure, il est important d'en connaître :

- l'équipe dirigeante des élus et leurs coordonnées ;
- l'organigramme, mode de fonctionnement administratif, logistique, existence d'Equipe Technique Régionale (ETR) ;
- les commissions (sportives, de formation de cadres, d'arbitrages, de handicap...);
- les groupes de travail par thématique ;
- le calendrier sportif.

## 4. Constat

Cette phase de réflexion que vous allez conduire avec l'équipe, portera sur le constat de l'existant en posant des critères quantitatifs ou en faisant une analyse qualitative en termes de valeur et de limites.

Il faudra prendre en compte les éléments d'analyse suivants, à savoir : le maillage territorial, l'offre de pratique, l'accès au sport de haut niveau, les installations utilisées, les moyens financiers, les ressources humaines ainsi que les relations avec les partenaires.

### ■ *Maillage territorial*

- **Les clubs** : nom, implantation, coordonnées;
- **Les licenciés**, type de licences, tranche d'âges (compléter le tableau) localisation en milieu urbain, quartiers sensibles ;
- **Les adhérents** non licenciés à la fédération, **les pratiquants** hors clubs (sport scolaire, universitaire, corporatif ...);
- **Typologie des structures** (clubs, les structures commerciales).

### ■ *Offre de pratique*

Généralement, on classe l'offre de pratique au regard des différents publics en deux catégories :

- **Pratiques compétitives**
  - Recherche de performance (organisation des compétitions) ;
  - Formation des plus jeunes (baby, école, initiation).
- **Sport pour tous**
  - Pratiques « loisir » : non compétitives pour les publics prioritaires ;
  - Sport Santé : pratiques orientées vers des personnes porteuses de maladies chroniques (obésité, diabète, cancer...) ...

### ■ *Accès au sport de haut niveau*

Les tableaux inclus dans le dossier « cadre » permettent de recenser :

- **Les clubs** qui forment des sportifs de haut niveau (SHN) ;

- **Les SHN** en pôle, hors pôle, licenciés en Guadeloupe et en pôle en métropole ;  
Ensuite, il faudra mener une analyse qualitative
- **De l'intérêt d'une préfilère** (CRE, Pôle...);
- **Des résultats des Clubs** évoluant au plus haut niveau national et international ;
- **Des performances des sportifs** qualifiés aux compétitions de référence (championnats ou coupes de France, d'Europe, du Monde, Jeux Mondiaux, Jeux Olympiques).

#### ■ *Installations utilisées*

- capacité d'accueil, l'accessibilité en fonction des publics;
- l'adéquation entre les équipements existants et les exigences de votre ou vos discipline(s) sportive(s).

#### ■ *Moyens financiers*

Voir tableau

#### ■ *Relation avec les partenaires*

- Nommer les partenaires privés ;
- Décrire les relations avec les partenaires publics et privés.

L'ensemble de ces éléments d'analyse vous guidera vers la prochaine étape de conception du projet et le positionnement des choix stratégiques.

## 5. Stratégie

Dans ce travail d'élaboration des stratégies, vous veillerez à prendre en compte les besoins de vos clubs, la déclinaison régionale du P.E.S, les besoins émergents du diagnostic précédent et ceci en corrélation avec les orientations de l'Etat. Chaque année, la DJSCS de Guadeloupe publie les directives nationales d'orientation ainsi que les déclinaisons régionales.

S'agissant des stratégies, il convient de définir clairement les moyens à adopter et les objectifs à atteindre tout en s'appuyant sur la compétence fonctionnelle des élus, des bénévoles et des cadres pour mettre en œuvre la politique sportive de la ligue.

Sur la base des constats et des objectifs, le projet ligue se concrétise par le plan d'actions pluriannuel. Ce dernier est composé de différents volets qui regroupent les actions par thèmes nommés:

- Le volet Sportif ;
- Le Volet « Sport Santé » ;
- Le volet « Publics Prioritaires »;
- Le volet « Formation, Education »;
- Le volet « Economique » ;
- Le volet « Sport et Développement Durable ».

Il vous appartient donc de décrire dans chaque volet les actions en lien avec les objectifs stratégiques et de les planifier dans le temps. Lors de notre rencontre, nous poserons ensemble les indicateurs quantitatifs et les évaluations qualitatives. Une nomenclature d'objectifs et d'actions posés dans chaque volet vous permettra d'organiser votre plan.

Toutefois la liste des objectifs, des actions et des évaluations dans les différents volets peut bien évidemment être complétée à partir du moment où cela répond à des besoins que vous avez identifiés.

Chaque année, il vous sera possible d'y porter ou non des ajustements qui seront notifiés dans les avenants.



## 6. Volet sportif

Il décrit les différents axes mis en œuvre pour le développement de l'activité sur le territoire dans un esprit de performance pour les uns, de loisir pour les autres.

Objectif	Plan d'actions	Evaluation
<p><b>PRATIQUE COMPETITIVE</b></p> <p><i>Développement de l'accession au haut niveau</i></p> <p><i>Développement du sport féminin</i></p>	<p><b>Décliner la mise en œuvre régionale du PES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Détection et formation des jeunes talents (filles et garçons) ;</li> <li>-Mise en place de pré-filière (Pôles labélisés, CRE, CREF, SSS et aide à la gestion des structures ;</li> <li>-Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et favoriser l'insertion professionnelle des SHN ;</li> <li>-Elévation du niveau technique des compétitions afin de garantir une représentativité des sportifs (masculins et féminins) de la Guadeloupe aux compétitions de référence*.</li> </ul> <p><b>Organiser des stages et compétitions, en établir le calendrier.</b></p> <p><b>Participer aux finales interrégionales, aux championnats de France...</b></p> <p><b>Animer les commissions sportives.</b></p> <p><b>Coordonner les clubs dans le développement de leur politique sportive.</b></p> <p><b>Développer la pratique compétitive</b> des jeunes filles et des femmes, en réunissant les meilleures conditions pour favoriser l'accessibilité à la pratique, la prise en charge d'un groupe et la progression.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Identification d'une détection régionale.</li> <li>--Nombre de SHN sur liste nationale et liste « espoir ».</li> <li>-Evolution du nombre de sportifs participant aux championnats de France et titulaire en EDF.</li> <li>-Nombre de clubs formateurs de SHN.</li> <li>-Taux de participation au prorata du nombre de licenciés en Guadeloupe.</li> <li>-Nombre de finalistes</li> </ul>
<p><b>SPORT POUR TOUS</b></p> <p><i>Développement d'une offre Loisir</i></p> <p><i>Développement de nouvelles pratiques</i></p>	<p><b>Diversifier l'offre des APS de qualité</b> destinées au plus grand nombre notamment aux publics prioritaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● le public féminin ;</li> <li>● les jeunes 14-20 ans ;</li> <li>● les populations des zones rurales fragilisées ;</li> <li>● les personnes porteuses de handicap ;</li> <li>● les personnes atteintes de maladie chronique ;</li> <li>● les seniors.</li> </ul> <p><b>Amener les publics « prioritaires »</b> d'une pratique occasionnelle vers une pratique régulière de l'APS.</p> <p><b>Susciter l'envie de revenir en procurant un moment de plaisir.</b></p> <p><b>Organiser des animations innovantes, des évènements, des rassemblements</b> répondant à des nouvelles pratiques (sport nature...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Niveau d'adhésion aux nouveaux formats et/ou nombre de participants.</li> <li>-Identification des différents publics.</li> <li>-Taux de fidélisation des licenciés.</li> <li>-Réduction du « turn-over ».</li> <li>-Nombre de pratiquants.</li> <li>-Création de clubs.</li> <li>-Modification du maillage territorial.</li> <li>-Nombre de nouveaux licenciés.</li> <li>-Identification des différents publics.</li> </ul>

\*CHAMPIONNATS DE FRANCE, D'EUROPE, DU MONDE, JEUX MONDIAUX, JEUX OLYMPIQUES

## 7. Volet « Santé »

Il vous appartient de développer des activités physiques et sportives comme facteur de santé conformément au « Plan Sport Santé Bien être » de Guadeloupe 2013-2017.

Le comité de pilotage du « Plan Sport Santé Bien être »- constitué notamment par l'ARS, DJSCS, CGSS, Conseil Régional, Conseil Général - veillera à la complémentarité des financements des actions sport santé.

Objectif	Plan d'actions	Evaluation
<p><b>Sport Santé</b></p> <p><i>Diversification de l'offre de pratique</i></p> <p><i>Protection de la santé des sportifs</i></p>	<p><b>Développer des formats attractifs, ludiques d'APS</b> pour les personnes porteuses de maladies chroniques et pour les seniors.</p> <p><b>Proposer des APS prenant des formes diverses</b> : endurance, force, assouplissement et équilibre tout en modulant la durée, l'intensité, la fréquence et le volume.</p> <p><b>Mettre en place l'offre d'APS en collaboration avec des :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● professionnels de santé ;</li> <li>● réseaux de santé ;</li> <li>● établissements médico-sociaux, maison de retraite, EPAHD ...</li> </ul> <p><b>Encourager la promotion</b> du Sport Santé/Bien-être au travers de la communication.</p> <p><b>Tendre à un maillage territorial de clubs</b> ouverts au sport Santé/Bien-être.</p> <p><b>Définir un plan de communication et de médiatisation</b> sur l'olympiade.</p> <p><b>Etablir un calendrier régional d'actions.</b></p> <p><b>Développer des actions cohérentes</b> avec le plan national de prévention dopage 2013-2016.</p> <p><b>Mettre en place des actions de prévention</b> auprès des usagers (dopage, diététique, secours, ...).</p> <p><b>Prévenir des risques de dopage ou autres addictions</b> dans la vie quotidienne les jeunes de 14 à 20 ans.</p>	<p>-Nombre d'actions en faveur du sport santé.</p> <p>-Nombre de licenciés « sport santé ».</p> <p>-nombre de partenariat avec les acteurs/établissements de santé.</p> <p>- Nombre d'actions de communication.</p> <p>-Nombre d'actions de prévention</p> <p>-Nombre de contrôle positif.</p>

## 8. Volet « Publics prioritaires »

Concernant les publics prioritaires, ce volet traite plus spécifiquement des personnes porteuses de handicap et de la population vulnérable. Plus généralement, il vise ceux qui sont les plus éloignés de la pratique sportive et que l'on souhaiterait voir pratiquer.

Objectif	Plan d'actions	Evaluation
<p><b>Sport et Handicap</b></p> <p><i>Accessibilité des APS</i></p>	<p><b>Développer la pratique</b> (cf. volet sportif) concevoir des stages sportifs encadrés par des personnes ressources.</p> <p><b>Assurer la sécurité</b> des interventions.</p> <p><b>Tendre à un maillage territorial</b> de clubs.</p> <p><b>Acheter du matériel spécifique</b> pour la pratique Handisport et sport adapté.</p> <p><b>Améliorer l'accessibilité*</b> de la pratique et la qualité de l'accueil du club pour recevoir ce public.</p> <p><b>Travailler avec les établissements</b> (IME , IMP, CMPP, CAMPS, CAMSP, SAMSAH*) pour développer la pratique sportive en clubs en proposant des prestations.</p> <p><b>Collaborer avec les ligues spécifiques</b> (sport adapté et handisport).</p> <p><b>Formation pédagogique des encadrants</b> avec des personnes ressources avec des compétences clairement identifiées.</p> <p><b>Améliorer le niveau sportif des pratiquants.</b></p> <p><b>Structurer la ligue en identifiant</b>, au moins, un référent sport handicap.</p>	<p>-Evaluation de la part des licenciés des personnes porteuses de handicap.</p> <p>-Niveau de participation aux actions.</p> <p>-Effectivité des mesures prises pour l'accessibilité*.</p> <p>-Nombre d'encadrants formés pour accueillir ce public.</p> <p>-Nombre de clubs et d'installations accessibles*.</p> <p>-Nombre d'actions réalisées annuellement en faveur de ce public.</p> <p><b>*l'accessibilité sensorielle, motrice, mentale.</b></p>
<p><b>Population Vulnérable</b></p> <p><i>Inclusion sociale</i></p>	<p><b>Les projets d'APS, facteur d'inclusion sociale, s'adressent particulièrement aux publics en situation de grande précarité</b> (SDF, Primo-arrivant, femmes vulnérables...) ou <b>issus de zones urbaines sensibles ou de quartiers défavorisés.</b></p> <p><b>Permettre l'accès à la pratique des APS</b> et faciliter leur accueil.</p> <p><b>Prêter</b> le matériel et l'équipement sportif, souvent coûteux et donc inaccessibles pour beaucoup.</p> <p><b>Mettre en place une pratique d'APS</b> progressive et accompagnée qui produira du bien-être et permettra la (re)socialisation.</p> <p><b>Développer des partenariats, offrir des prestations</b> aux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● associations (femmes battues, ...)</li> <li>● organismes (ARS, l'administration pénitentiaire...)</li> <li>● établissements (maisons de quartier, instituts médicalisées, maison de retraite, EPAHD*, prison, Centre d'hébergement et de réinsertion sociale,...)</li> </ul> <p>pour la mise en place de cycle de découverte de l'activité</p>	<p>-Réduction des conflits.</p> <p>-Evaluation de la diversité des publics.</p> <p>-Niveau d'intégration des nouveaux publics dans la vie associative et la vie sociale.</p> <p>-Etat des partenariats et conventions passées avec les différentes structures.</p>

\*-IME=Institut Médico-Educatif ; -IMP=Institut Médico Pédagogique ; -CMPP=Centre Médico Psycho Pédagogique ; -CAMPS=Centre d'Action Médico-Sociale ; -CAMSP=Centre d'Action Médico-Sociale Précoce ; -SAMSAH=Service d'accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.



## 9. Volet « Formation, Education »

Il définit les formations ainsi que les valeurs éducatives d'éthique et de citoyenneté. Il traduit les savoirs et les comportements que la ligue veut transmettre et partager avec tous ses usagers : pratiquants, dirigeants, cadres, bénévoles, salariés, adhérents, licenciés, enfants et parents.

Objectif	Plan d'actions	Evaluation
<p><b>CADRES</b></p> <p><i>Formation Technique et pédagogique</i></p>	<p><b>Piloter les:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>Formations techniques et pédagogiques</b> des entraîneurs, animateurs et moniteurs : renforcer l'encadrement dans les clubs ;</li> <li>-<b>Formations de juges et arbitres</b> : faciliter l'organisation des compétitions sur le territoire ;</li> <li>-<b>Formations de diplômés fédéraux</b> : acquérir une autonomie pour la formation et la certification par rapport à la Fédération ;</li> <li>-<b>Formations d'unités de compétence</b> dépendant des diplômés d'Etat ou de prérequis ;</li> <li>-<b>Formations pour l'encadrement d'APS</b> de personnes en situation de handicap.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Niveau d'autonomie de la ligue par rapport à la fédération pour l'organisation des formations, stages et compétitions.</li> <li>-Nombre de formations de diplômés fédéraux ;</li> <li>-Nombre de diplômés d'Etat.</li> </ul>
<p><b>BENEVOLES</b></p> <p><i>Formation administrative</i></p>	<p><b>Participer aux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Formations administratives</b> (comptabilité, accompagnement à la conception et à la conduite de projet, management) ;</li> <li>● <b>Formations pour l'accueil et la prise en charge</b> de personnes en situation de handicap ;</li> <li>● <b>Formations thématiques</b> autour de séminaire, colloques, tables rondes, assises...</li> <li>● <b>Promouvoir l'engagement bénévole</b> en favorisant le mieux vivre ensemble. La formation des bénévoles est assurée par le CRIB sous le pilotage du CROS Guadeloupe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Taux de fidélisation des dirigeants.</li> </ul>
<p><b>USAGERS PRATIQUANTS PROFESSIONNELS</b></p> <p><i>Education, Ethique Citoyenneté</i></p>	<p><b>Sensibiliser</b> les animateurs, les entraîneurs, les dirigeants, bénévoles ou professionnels <b>à la protection de l'intégrité physique, psychique et morale des pratiquants</b>, des tiers et des mineurs (plus attentivement ceux de moins de 15 ans) soit respectée.</p> <p><b>Lutter contre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● les violences, les incivilités ;</li> <li>● le harcèlement, les violences sexuelles ;</li> <li>● les discriminations (racisme, homophobie) ;</li> <li>● le dopage et les tricheries.</li> </ul> <p>Ces luttes font l'objet d'actions spécifiques autour d'évènement ponctuel proposé par un partenaire public ou privé ou de challenge organisé par la ligue.</p> <p><b>Créer des outils de communication pour</b> lutter contre les incivilités ou la discrimination dans et par le sport.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Analyse qualitative des actions menées.</li> <li>-Identification des différents publics.</li> <li>-Niveau de participation.</li> <li>-Evaluation de la pertinence des outils.</li> </ul>

## 10. Volet Economique

Il précise les aspects liés à la structuration de la ligue et sa professionnalisation. Il formalise les étapes budgétaires de la mise en œuvre des activités et permet de vérifier leur transparence et leur faisabilité.

Objectif	Plan d'actions	Evaluation
<b>Structuration</b>  <i>Organisation de la Ligue</i>	<p><b>Gérer les 4 saisons sportives et chercher une sécurisation financière.</b></p> <p><b>Etablir des budgets prévisionnels, bilans financiers et évaluer les actions durant l'olympiade.</b></p> <p><b>Animer le réseau territorial</b> de la discipline.</p> <p><b>Acquérir du matériel sportif, numérique, informatique</b> au service des pré-filières, des stages, des compétitions, des manifestations « sport pour tous » ou du secrétariat.</p> <p><b>Médiatiser</b> le sport en général et en particulier le sport féminin, les manifestations ouvertes aux publics prioritaires et les actions Sport Santé.</p> <p><b>Créer et pérenniser les emplois administratifs et/ou sportifs.</b></p>	<p>-Comparaison du budget prévisionnel et du bilan financier</p> <p>-Evaluer le % d'aides et le % de fonds propres.</p> <p>-Nombre d'actions de communication.</p>
<b>Professionnalisation</b>  <i>Etapes</i>	<p><b>Définir les missions</b> des bénévoles et des salariés.</p> <p><b>Créer un emploi sportif qualifié ou administratif</b> : étudier la viabilité de l'emploi, s'assurer de la faisabilité financière pour la création et pour la pérennisation à la fin des aides de l'Etat, étudier les ressources propres de la structure, rédiger un profil de poste.</p> <p><b>Connaitre les dispositifs relatifs à l'emploi</b> (Emploi CNDS : ex Plan sport, Emploi d'Avenir...) ainsi que ceux des formations professionnelles.</p> <p><b>Rechercher les financements et les aides de l'Etat.</b></p> <p><b>Accompagner les clubs dans la professionnalisation de l'encadrement ou d'une mutualisation d'un emploi.</b></p>	<p>-Critères de choix du dispositif.</p> <p>-Utilisation des dispositifs existant</p>
<b>Contractualisation</b>  <i>Création</i>  <i>Renouvellement</i>  <i>Consolidation</i>	<p><b>Choisir un dispositif</b> en fonction du profil de poste et de l'évaluation des ressources.</p> <p><b>Notez bien que</b> l'aide financière de l'emploi CNDS n'est pas cumulable avec d'autres dispositifs d'aide à l'emploi financés par l'Etat. Le plafond d'aide est de 12000€.</p> <p><b>Remplir le dossier spécifique et fournir les pièces justificatives.</b></p> <p><b>Consolider des emplois sportifs qualifiés</b> validée par le CNDS national dans le cas d'un emploi reconnu de forte utilité dans une zone urbaine sensible. La consolidation donne lieu à la mobilisation d'une aide à l'emploi non dégressive, dont le montant ne pourra excéder 12 000 € par an pour une durée maximale de 4 ans non renouvelable.</p> <p><b>Fournir chaque année les pièces justificatives pour valider la consolidation...</b></p>	<p>-Nombre d'emploi pérennisé au niveau territorial</p> <p>-Indicateurs propres à chaque dispositif.</p> <p>-Capacité à financer un emploi à l'arrêt des aides.</p>

## 11. Volet Développement durable

C'est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Objectif	Plan d'actions	Evaluation
<p><b>Dans les organisations</b></p> <p><i>Exemplarité</i></p>	<p><b>Poursuivre la stratégie ministérielle</b> du DD</p> <p><b>Concevoir les événements sportifs</b> de manière responsable et utiliser les manifestations sportives majeures comme moteur d'innovation.</p> <p><b>Favoriser la mise en œuvre de démarches de DD</b> par les organisations sportives aussi bien sur le plan administratif que sur le terrain.</p>	<p>-L'évaluation repose sur le long terme.</p>
<p><b>Dans le comportement</b></p> <p><i>Respect de la planète et des territoires</i></p>	<p><b>Accompagner les acteurs à consommer et produire durablement.</b></p> <p><b>Contribuer à l'amélioration de la qualité</b> environnementale des infrastructures ouvertes et fermées, des parcours santé, de l'eau, des plages y compris durant leur utilisation.</p> <p><b>Engager le monde sportif dans la préservation et la gestion durable de la biodiversité.</b></p>	<p>-Une évaluation qualitative sera faite pour chacune des actions proposées.</p>
<p><b>Dans la pratique sportive</b></p> <p><i>Respect des acteurs</i></p>	<p><b>Sensibiliser, éduquer et former</b> l'ensemble des acteurs du sport et particulièrement les jeunes à l'environnement et au DD.</p> <p><b>Faciliter le partage des bonnes pratiques</b> par des opérations intergénérationnelles.</p> <p><b>Favoriser l'accès des individus aux pratiques sportives de nature en sécurité</b> en conciliant la pratique des sports de nature avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● les enjeux de la préservation de l'environnement ;</li> <li>● le respect du droit de propriété ;</li> <li>● les activités autres usagers du milieu naturel (partage du territoire).</li> </ul> <p><b>Créer des outils de communication</b> pour décliner le DD dans sa pratique sportive (le guide des conduites à tenir).</p>	<p>-Impact des manifestations ;</p> <p>-Nombre d'actions proposées.</p> <p>-Niveau de participation, implication des jeunes.</p> <p>-Tranche d'âge des participants.</p> <p>-Evaluation de la pertinence des outils.</p>



## 12. Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO)

La convention 2013-2017, élaborée par la DJSCS de Guadeloupe, sur la base des accords pris lors des rendez-vous avec la ligue intègre l'ensemble des dispositifs de l'état (BOP et CNDS y compris Plan Sport Emploi).

Lors de la rencontre « Ligue-DJSCS », il sera abordé :

- Le bilan de l'olympiade écoulée ;
- La CPO avec la définition des grands axes du projet de développement de la ligue ;
- Les objectifs fixés par les signataires, ainsi que les indicateurs qui permettent d'évaluer ;
- Le montant global de la convention avec la subvention initiale correspondant à la première année d'exécution et le financement prévisionnel pour les années suivantes sous réserve de l'inscription des crédits de paiement dans la loi de finance.
- La garantie minimale de financement de la convention pour chacune des années au-delà de la première ;
- La durée de la convention.

La convention type du CNDS (téléchargeable sur le site) sera soumise à la signature des différentes parties.

Il est prévu chaque année, au-delà de la première, un montant minimal, ne pouvant pas excéder 50% du montant global de la subvention, que la ligue pourra percevoir chaque année avant le 31 mars.

Le montant effectivement versé fait l'objet d'un avenant annuel.

## 13. Avenant annuel

Une rencontre annuelle entre les parties signataires de la CPO, permettra de faire le point sur :

- l'avancement des actions menées ;
- l'évaluation des objectifs initiaux ;
- les ajustements à effectuer.

La ligue devra fournir les documents nécessaires à l'évaluation, à savoir :

- Les bilans qualitatifs;
- Les comptes-rendus financiers des opérations menées;
- Les comptes-rendus des assemblées générales.

La DJSCS se réserve le droit d'annuler les financements qui sont liés à des actions injustifiées ou insuffisamment justifiées.

Toutefois, le principe d'une subvention exceptionnelle annuelle, en sus de la subvention initiale dans le cadre de la CPO, doit rester et restera une exception à la règle.

## 14. Divers



Définition du sport : on entend par « sport » toutes formes d'activités physiques et sportives qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux », Charte européenne du sport

Clé de la réussite : dans la mise en œuvre, le management de l'équipe est un élément moteur essentiel à la réussite du projet de développement de la ligue.

### Liens utiles

En fonction des thématiques à développer, vous pourrez trouver des compléments d'informations sur les sites ci-dessous.

<b>MINISTERE</b> <b>DJSCS Guadeloupe</b> <b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> <b>SPORT DE NATURE</b> <b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	<a href="http://www.sports.gouv.fr/">http://www.sports.gouv.fr/</a> <a href="http://www.guadeloupe.drjscs.gouv.fr">http://www.guadeloupe.drjscs.gouv.fr</a> <a href="http://developpement-durable.sports.gouv.fr/">http://developpement-durable.sports.gouv.fr/</a> <a href="http://www.sportsdenature.gouv.fr/">http://www.sportsdenature.gouv.fr/</a> <a href="http://www.res.sports.gouv.fr/">http://www.res.sports.gouv.fr/</a>
<b>CNDS</b>	<a href="http://www.cnds.info/web/">http://www.cnds.info/web/</a>
<b>CNOSF</b> <b>CROS Guadeloupe</b>	<a href="http://franceolympique.com/index.phtml">http://franceolympique.com/index.phtml</a> <a href="http://www.crosguadeloupe.org">http://www.crosguadeloupe.org</a>
<b>SPORT ET HANDICAP</b>	<a href="http://www.handiguide.sports.gouv.fr/">http://www.handiguide.sports.gouv.fr/</a> <a href="http://www.handicaps.sports.gouv.fr/">http://www.handicaps.sports.gouv.fr/</a>
<b>SPORT ET SANTE</b>	<a href="http://www.ars.guadeloupe.sante.fr/Votre-Agence-de-Sante.109640.0.html">http://www.ars.guadeloupe.sante.fr/Votre-Agence-de-Sante.109640.0.html</a>
<b>PREVENTION DOPAGE</b>	<a href="https://www.afld.fr/">https://www.afld.fr/</a>
<b>EDUCATION MIXITE CITOYENNETE</b>	<a href="http://www.semc.sports.gouv.fr/">http://www.semc.sports.gouv.fr/</a>
<b>SPORT ET FEMMES</b>	<a href="http://www.femixsports.fr/site/art/3/Accueil">http://www.femixsports.fr/site/art/3/Accueil</a>
<b>CODE DU SPORT</b>	<a href="http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318">http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318</a>

### Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Guadeloupe

BOULEAU	Patrick	<b>Inspecteur Responsable du Pôle Sport</b>	<a href="mailto:patrick.bouleau@drjscs.gouv.fr">patrick.bouleau@drjscs.gouv.fr</a>	0590810012
LEONARD-VARGAS	Françoise	<b>Professeur de sport</b> <b>Chargée du C.N.D.S et PSE création</b>	<a href="mailto:francoise.vargas@drjscs.gouv.fr">francoise.vargas@drjscs.gouv.fr</a>	0590810455

Sport Santé	Handicap	Accompagnement éducatif Fonds de déplacements	Sport de Haut Niveau	Sports Nature Renouvellement PSE
SAVIN-JUAREZ Joëlle Médecin	PEPE Pascale Inspectrice	KRYNSKI France Professeur de sport	BOURGEOIS Valéry Professeur de sport	FABRE Marc Professeur de sport
<a href="mailto:joelle.savin-juarez@drjscs.gouv.fr">joelle.savin-juarez@drjscs.gouv.fr</a>	<a href="mailto:pascale.pepe@drjscs.gouv.fr">pascale.pepe@drjscs.gouv.fr</a>	<a href="mailto:francoise.krynski@drjscs.gouv.fr">francoise.krynski@drjscs.gouv.fr</a>	<a href="mailto:valery.bourgeois@drjscs.gouv.fr">valery.bourgeois@drjscs.gouv.fr</a>	<a href="mailto:marc.fabre@drjscs.gouv.fr">marc.fabre@drjscs.gouv.fr</a>
0590810632	0590818083	0590810106	0590810520	0590818589

Secrétariat du pôle Sport : Maggy GAVEAU  
[maggy.gaveau@drjscs.gouv.fr](mailto:maggy.gaveau@drjscs.gouv.fr) 05 90 81 01 72

